



Prendre l'avion avec une planche de surf, un sac de golf ou autres bagages encombrants : les informations à retenir

Flightright, la référence européenne pour les droits des passagers aériens, rappelle les principales informations à tenir en compte avant de voyager avec des bagages encombrants : équipements sportifs ou instruments de musique, très souvent emportés par les passagers lors des vacances d'été.

Paris, le 22 juin 2017 - A la veille des vacances d'été, beaucoup de voyageurs optent pour l'avion quel que soit leurs bagages. Nombreux sont ceux qui ne conçoivent pas de décoller sans leur équipement sportif ou instrument de musique. Flightright, qui défend depuis 2010 les droits des passagers aériens, rappelle néanmoins que ces bagages souvent lourds et encombrants peuvent vite devenir coûteux à l'embarquement.

Ainsi, pour transporter un bagage supérieur à 32 kg et à 300 cm de hauteur sur un vol long-courrier Air France, il faut déboursier jusqu'à 300 euros. Quelques low-costs proposent un supplément du prix du billet de 64 € pour un bagage de 32 kg maximum. Au-delà, il faut payer par kilo supplémentaire. D'autres présentent des tarifs allant de 10 € pour une poussette à 50 € pour un bagage encombrant de 20 kg maximum. Les tarifs augmentent considérablement si les bagages n'ont pas été déclarés avant le check-in à l'aéroport. Les voyageurs ont ainsi intérêt à déclarer leurs équipements encombrants en amont du voyage.

Si quelques compagnies facturent les poussettes, elles sont majoritaires à offrir la possibilité d'embarquer gratuitement avec une poussette par famille, comme Air France, Easyjet ou Vueling.

Philipp Kadelbach, co-fondateur et directeur de Flightright s'exprime à ce sujet :

« Nous apprécions que les compagnies soient en général très conciliantes avec les familles et qu'elles ne facturent pas de frais additionnels pour les bagages supplémentaires. D'autre part, nous conseillons aux voyageurs planifiant un vol avec une planche de surf, un vélo ou un sac de golf de se renseigner auprès de la compagnie en amont. Dans certains cas, il est plus avantageux de choisir une compagnie aérienne plus chère. En effet, même si le billet d'avion est plus cher que sur les compagnies low-cost, cela vaut souvent le coup car le coût des bagages spéciaux est plus intéressant. »



Communiqué de presse

Enfin, Flightright rappelle qu'il est plus prudent pour les voyageurs de prendre une photo de leur bagage avant le vol, une façon de prouver l'état du matériel au cas où celui-ci venait à être abîmé. Après toutes ces formalités effectuées, il ne reste plus qu'à partir l'esprit léger.

À propos de Flightright

Flightright est leader européen en matière de services dédiés aux droits des passagers aériens. Sa technologie juridique de pointe permet aux voyageurs victimes de vols retardés, annulés ou surbookés de vérifier leur éligibilité à une indemnisation selon le règlement européen. Son réseau international d'experts accomplit les démarches nécessaires pour la réclamation et obtention de cette indemnité, qui peut s'élever jusqu'à 600€ par passager. Flightright, cofondée par l'avocat Philipp Kadelbach en 2010, emploie aujourd'hui une équipe internationale de 120 personnes et a obtenu plus de 100.000.000€ pour ses clients. Son conseil d'administration actuel est composé de Marek Janetzke et du Dr. Philipp Kadelbach.

Contact presse

Grayling France

Tel : 01.55.30.71.03

Email : flightright.presse@grayling.com